

**02 Question de Mme Kattrin Jadin au secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, sur "la réclamation italienne d'un plan d'immigration européen" (n° 11)**

02.01 **Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, face au flux continu de migrants qui affluent vers les côtes italiennes et aux tristes naufrages et autres incidents qui émaillent les tentatives de ces derniers d'atteindre notre continent, le ministre de l'Intérieur italien Angelino Alfano réclame la mise en place d'un plan européen pour gérer ce phénomène. D'après le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), 75 000 migrants ont posé le pied en Italie, en Grèce, en Espagne et à Malte pendant la première partie de l'année 2014, soit 25 % de plus que pour toute l'année 2013 et trois fois plus qu'en 2012.

Le ministre de l'Intérieur italien rencontrera sous peu la commissaire européenne chargée des Affaires intérieures, Cecilia Malmström, à ce sujet. Celle-ci a d'ores et déjà lancé un appel à l'ensemble des États membres de l'Union afin que ceux-ci apportent de l'aide aux pays méditerranéens susmentionnés.

Monsieur le secrétaire d'État, quelle est votre analyse de cette augmentation des flux migratoires dans le sud de l'Europe? Quelle est votre position face à la proposition italienne de la mise en place d'un plan européen? Envisagez-vous d'engager la Belgique dans des actions d'aide aux pays méditerranéens pour la gestion de ce problème? Si oui, quelles pistes comptez-vous privilégier?

02.02 **Theo Francken**, secrétaire d'État: Madame la députée, j'ai l'honneur de vous communiquer les informations suivantes.

Après une diminution du nombre de franchissements de frontières via la Méditerranée en 2012, la tendance est repartie à la hausse en 2013 et 2014. Il s'agit essentiellement de Syriens qui demandent l'asile à l'Union européenne. Ils transitent tant par la Méditerranée orientale que par la Méditerranée centrale. De nombreux Érythréens et Afghans suivent également ces itinéraires.

En ce qui concerne la composition des groupes de migrants, on note une augmentation alarmante du nombre de femmes et d'enfants, dont la plupart viennent de Libye. Cela s'explique principalement par la situation instable du pays qui offre un terreau favorable aux bandes criminelles et aux réseaux de trafiquants. L'Égypte constitue également un point de départ important.

Cette tendance ascendante s'est poursuivie, voire renforcée en 2014. Au cours du premier semestre de celle-ci, le nombre de franchissements illégaux de frontières a été le plus élevé depuis le printemps arabe. Le plus grand groupe de migrants est arrivé par la frontière maritime en Italie (près de 50 %), en Grèce et à Malte. Outre des Syriens et des Érythréens, les Maliens ont également été très nombreux au cours de cette période. La Libye reste cependant de loin le plus grand pays de départs.

Au total, entre janvier et août 2014, quelque 163 000 franchissements illégaux de frontières ont été recensés sur l'ensemble des frontières extérieures de l'Union européenne, contre 107 000 pour toute l'année 2013.

En octobre 2013, l'Italie a lancé l'opération Mare Nostrum au large des côtes libyennes, l'objectif principal étant d'accroître la surveillance maritime et de sauver des vies humaines. Dans ce cadre, la marine italienne a déployé plusieurs navires ainsi que d'autres moyens dans le canal de Sicile qui sépare l'Italie de la Tunisie. L'opération italienne Mare Nostrum a été officiellement arrêtée à la fin du mois d'octobre dernier. Mais, selon de récentes informations, la marine italienne effectuera encore des opérations de sauvetage.

Entre-temps, une opération Frontex dénommée Triton a vu le jour. Il s'agit probablement du plan européen auquel vous avez fait allusion. Cette opération ne remplace pas l'opération italienne Mare Nostrum. Il est ici question de l'opération issue de la fusion des opérations Frontex Hermes et Aeneas, qui sera opérationnelle dans les eaux territoriales de l'Italie et de Malte.

Je peux d'ores et déjà vous annoncer que la Belgique prendra part à cette mission. En 2015, un officier participera à l'opération Triton. La tâche de cet officier consistera, notamment, à soutenir l'enquête sur les réseaux de contrebande, ce qui constitue une partie essentielle de la mission.

Pour répondre à votre troisième question, à la suite de la tragédie qui s'est déroulée au large des côtes de Lampedusa qui a coûté la vie à 350 migrants, la Task Force pour la Méditerranée (TFM) chargée

d'élaborer des mesures à court et moyen termes a été mise en place afin qu'à l'avenir de tels drames ne se reproduisent plus.

Cette task force dirigée par la Commission européenne (DG Intérieur, direction Asile et Migration) a réuni tous les acteurs concernés: les États membres, différentes DG de la Commission, le Service européen pour l'action intérieure, l'agence de l'Union européenne. Elle a abouti, en décembre 2013, à une communication de la Commission d'un plan d'action contenant 38 mesures.

Je tiens à souligner que la Belgique a toujours joué un rôle dans le cadre de la TFM. Elle a en effet pris part aux deux réunions de la TFM et a apporté une contribution écrite à la communication de la Commission du 4 décembre 2013.

Pour la Belgique, la mission essentielle de la TFM consiste à recourir de manière coordonnée et cohérente à l'abondant arsenal d'instruments qui sont d'ores et déjà utilisés ou mis à disposition, plutôt qu'à instaurer de nouvelles initiatives et activités. Même si l'attention de la TFM se focalise sur l'élaboration d'actions concrètes à court terme, une solution globale et à long terme doit être trouvée. En outre, la Belgique estime que la coopération avec les pays tiers concernés constitue le domaine d'action le plus approprié pour éviter de nouvelles tragédies humanitaires et ce, tant au niveau du contrôle des frontières et de la prévention de la migration illégale qu'au niveau de la lutte contre la criminalité organisée liée à la traite et au trafic des êtres humains.

La Belgique est toutefois bien consciente des entraves politiques et pratiques qui rendent difficile la collaboration avec ces pays tiers.

Par ailleurs, la Belgique a participé activement aux travaux d'inventaire de la Commission. Plusieurs activités telles que les campagnes de prévention, la constitution des capacités dans le cadre du développement des systèmes d'asile et de migration, les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration ont été repris dans le catalogue de mise en oeuvre de la TFM.

Elle a également entrepris des actions dans d'autres domaines que la migration, comme les missions menées en Libye et au Niger dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune. Je pense aussi à sa contribution au plan d'action opérationnel COSI (Comité permanent de sécurité intérieure).

02.03 **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie de votre réponse.